



HAL
open science

Les dynamiques de la vie associative : cohortes versus institution

Alexis Ferrand

► **To cite this version:**

Alexis Ferrand. Les dynamiques de la vie associative : cohortes versus institution. Crise de l'Etat providence et émergence de la Cité Colloque du RC 03 de l'Association Internationale de Sociologie, Oct 1983, Nanterre - Paris, France. halshs-00259503

HAL Id: halshs-00259503

<https://shs.hal.science/halshs-00259503>

Submitted on 29 Feb 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

1 LES DYNAMIQUES DE LA VIE ASSOCIATIVE : COHORTES VERSUS INSTITUTION

Alexis FERRAND

MC en sociologie, Université Grenoble 2

Communication au colloque

"Crise de l'Etat Providence et Emergence de la Cité"

RC03 Association Internationale de Sociologie

organisé par le CESOL (Dan Ferrand-Bechmann) à l'Université de Paris X Nanterre, 1983

SOMMAIRE

1. L'acteur et l'action
2. Vie et mort des associations
3. La dynamique démographique des conseils d'administration
des associations
4. La désignation des responsables d'associations
5. Fondation-consensus / monopolisation-conflit
6. Conseil ou cohorte?
7. Des modèles partiels

1.1 L'ACTEUR ET L'ACTION

Les conditions nouvelles de la participation des citoyens à la vie locale constituent un enjeu idéologique et politique important. Les débats sont nombreux où s'affrontent des définitions contradictoires ou incertaines. Par exemple le développement de la vie associative est volontiers considéré comme indiquant une plus grande participation. Mais que mesure-t-on ? Des créations d'associations, c'est-à-dire des actes formels par excellence qui "formalisent" des réalités incommensurables. Que décrit-on ? La lutte "exemplaire" d'un groupe d'habitants. Qu'essaye-t-on de comprendre ? Les nouveaux rapports entre des pouvoirs institués et les "associations" etc. Utiliser le terme "d'acteur", ou mieux "d'acteur citoyen" laisse entier le problème d'une définition acceptable de la participation, de l'engagement, de la prise de responsabilité.

Evidemment analyser des processus sociaux en terme "d'acteur" peut simplement indiquer une orientation théorique générale : celle qui privilégiera les intentions, les orientations, les stratégies des agents, plutôt que des déterminations contextuelles. Mais, alors, tout comportement d'un habitant peut bien sous un de ses aspects être considéré comme une action et l'habitant comme un acteur.

En dehors de cette prise de position très générale, il convient de savoir quel type de comportement, dans quel type de contexte, peut être considéré comme une action, car il serait difficile, à moins de tomber dans une sociologie essentialiste, d'imaginer que des individus "sont" des acteurs et d'autres pas. Trois grands critères semblent implicitement définir la part "active" des pratiques d'un citoyen :

- la mise en jeu d'un rapport de pouvoir,
- le caractère public du comportement (hors vie privée, hors vie familiale),
- et enfin le caractère concerté, collectif, des actes...

Le monsieur qui s'inscrit au club de planche à voile parce que c'est moins cher relèverait d'une sociologie des loisirs, et la dame qui s'occupe de sa vieille mère d'une sociologie de la famille et non d'une sociologie de l'action.

Ceci ne peut tenir lieu de définition, mais constitue une première délimitation utilisée dans la recherche pour justifier le type d'enquête effectuée. Nous avons considéré que les individus qui sont élus comme membres des conseils d'administration des associations acceptent un statut qui, en général, les conduira à agir, à prendre des responsabilités concertées, fut-ce dans le désaccord. Ce choix est évidemment paradoxal puisqu'il prend appui sur un statut pour définir les sujets d'une éventuelle action qui n'est pas le simple accomplissement d'un rôle institutionnellement prédéfini. En effet l'idéologie de la vie associative veut que l'individu soit acteur et créateur, innovateur, inventeur de nouveaux comportements ou de nouvelles relations.

Au delà de ce paradoxe, deux remarques peuvent être faites : le choix de n'étudier que les conseils d'administration a un avantage pratique considérable car les informations sont clairement définies et facilement accessibles. Par ailleurs ce qui est saisi comme statut à un certain moment est aussi l'expression institutionnelle momentanément figée d'un processus actif : celui qui conduit à se faire élire ou réélire, à faire ses preuves dans un activisme forcené comme dans un immobilisme total.

1.2 VIE ET MORT DES ASSOCIATIONS

Le chapitre précédent a mis l'accent sur une analyse synchronique destinée à évaluer à la fois ce que représente dans une commune prise comme terrain d'observation le volume global de population qui prend quelques responsabilités formelles dans la vie locale, et à la fois les processus de "monopolisation". Ceux-ci résultent de l'occupation par un seul individu de sièges dans les conseils d'administration de plusieurs associations. Cette monopolisation peut être diversement interprétée : comme conséquence d'une fringale de pouvoir chez certains individus ; comme conséquence du manque de volontaires pour ces fonctions lors des Assemblées Générales ; comme une nécessité fonctionnelle pour la régulation politique des concurrences entre les associations : les leaders monopolisateurs étant à même, par la multiplicité de leurs appartenances, de faire circuler l'information, de rendre sensible à ces volontiers fermés que d'autres existent à côté, de modérer d'éventuelles exigences financières présentées au pouvoir local.

Ce type d'analyse, à l'image de beaucoup d'observations conduites sur la vie associative en termes quantitatifs, considère l'association elle-même et l'engagement des individus comme des données statiques et a-temporelles. On connaît la participation associative à différents âges ; on ne connaît pas les "carrières associatives" des individus. On mesure l'évolution globale des créations d'associations, mais nous avons peu d'études longitudinales qui suivent l'évolution des mêmes groupements. Les études diachroniques, les suivis longitudinaux des évolutions d'échantillons d'associations sont d'une importance pratique et théorique facilement illustrable.

Une connaissance minimale de la "durée de vie" moyenne des associations permettrait d'abord de tenir des propos plus réalistes sur le "développement" de la vie associative. Les statistiques montrent une croissance importante du rythme annuel de création. La vie collective connaîtrait un fort développement de groupes intermédiaires qui satisfait tout le monde pour faire face aux périls de la "foule solitaire" et de la société de masse. Si dans le même temps la durée de vie moyenne des associations diminue, le bilan est moins évident, il indique que la dynamique de la vie associative a changé de nature, pas nécessairement qu'elle s'est développée.

Corollairement, lorsque les associations sont considérées comme des cadres sociaux capables de favoriser "l'intégration" de populations urbaines "déracinées" à la fois par des changements fréquents de domiciles liés à l'emploi et par l'absence d'identité historique propre aux couches moyennes, on peut développer deux modèles d'interprétation très différents.

Premier modèle : les associations créées sont réellement durables ; le nombre d'associations en activité s'accroît par accumulation ; des membres entrent dans l'association quand d'autres s'en vont ; chaque association se constitue sa petite histoire, sa tradition, qui est transmise ; l' "immigrant", le nouvel arrivant, peut apprendre la règle du jeu, assumer l'identité que lui offre le groupement ; très vite le nombre des "anciennes" associations est supérieur à celui des créations récentes et il en résulte une stabilisation relative des cadres formels de la vie sociale. On est bien face à une institutionnalisation de la vie sociale qui contribue à "intégrer l'individu dans les cadres sociaux offerts".

Deuxième modèle : les associations durent peu ; en fait elles sont constituées par les immigrants formant des cohortes et disparaissent avec leur départ ; elles sont chaque fois nouvelles avec un consensus à inventer ; les cadres formels de la vie sont en permanente redéfinition. Dans ce cas il serait correct de dire que "des cohortes d'individus se constituent les cadres momentanés d'une action collective". La collectivité n'est pas une réalité inscrite

dans des cadres institués mais le côtoiements ou l'affrontement de groupements toujours renouvelés et différents.

Un modèle n'est pas plus "intégrateur" que l'autre. Dans les deux cas, en langage fonctionnaliste, il est correct de dire que les associations contribuent à l'intégration des individus. Par contre les types de vie sociale et de collectivités constituées seront différents : des cadres associatifs stables traversés par des flux réguliers donneront le sentiment vécu d'une intégration individuelle dans une collectivité préexistante, avec tous les conformismes qu'implique ce type d'appartenance ; des cadres associatifs chaque fois nouveaux, constitués chaque fois par une cohorte nouvelle d'immigrants, entretiendront dans la vie locale un "esprit pionnier", une valorisation de l'innovation et de l'entreprise.

Ces deux modèles ne représentent que des cas "purs". Toute analyse d'une réalité concrète montrerait sans doute un mélange complexe entre des noyaux associatifs durables et des constellations plus passagères d'associations aussi vite disparues que créées. Mais précisément une connaissance des types de mélange entre ces modèles permettrait de mieux évaluer les fonctions remplies par les systèmes associatifs locaux ainsi particularisés.

Ces propositions définissent un domaine d'investigation sur lequel nos recherches n'ont pas avancé de façon systématique. Nous avons enregistré l'ensemble des créations et l'accroissement de ce rythme d'année en année. Nous connaissons quelques disparitions, et beaucoup d'associations qui poursuivent leur activité mais sans certitude sur l'ensemble. Ces propositions devaient cependant être rappelées pour éviter une confusion entre deux perspectives d'analyse : celle discutée ci-dessus qui s'intéresse à la création et à la vie des associations comme éléments de la vie sociale d'une collectivité et celle sur laquelle nous allons insister maintenant qui s'intéresse au fonctionnement interne des associations aussi longtemps qu'elles existent. Ces deux perspectives devraient être liées mais nous ne disposons pas des informations permettant de le faire.

1.3 LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ASSOCIATIONS

La recherche empirique a porté sur un échantillon de 15 associations diversifiées de Meylan (banlieu de Grenoble). Elle a recensé, entre 1977 et 1982, la liste nominative des membres des conseils d'administration des associations¹. Cette période correspond approximativement à la durée du mandat municipal : 1977/1983. En 1977 est réélue une liste de gauche : PS, PC, Groupes d'Action Municipale. En 1983 la liste de droite l'emporte, dans une conjoncture nationale nouvelle : le PS est majoritaire depuis deux ans à l'Assemblée Nationale mais, globalement, les municipalités de gauche "fragiles" n'ont pas réussi à faire reconduire la liste sortante. Ces rappels n'ont aucune vocation explicative des processus très particuliers qu'on examinera par la suite ; ils tendent seulement à situer l'époque. Bien d'autres indications pourraient être fournies au même titre sur la permanence d'un turn over important ; sur le poids démographiquement croissant des salariés à hauts revenus, etc.

"Toutes choses inégales par ailleurs", ce laps de temps permet une étude diachronique minimum de l'évolution des conseils d'administration, qui va nous conduire moins à des résultats spécifiques au terrain observé, qu'à quelques propositions générales sur la dynamique démographique des conseils d'administration.

¹ Recherche réalisée avec la collaboration de B.Roudet dans le cadre du CESOL, financement MULT (DRI et Plan construction). Cette recherche est un des éléments de sa thèse de doctorat en Sociologie de l'administration, Institut d'Etudes Politiques, U.Grenoble II, 1981 : *La commune et ses associations (Meylan-Isère)*.

Les mesures portent sur le recrutement des conseils d'administration à chaque renouvellement ; elles permettent de décrire des caractères individuels : durée de persévérance dans un conseil, nombre de sièges occupés la même année dans plusieurs conseils, et des caractères propres au conseil d'une association particulière au cours du temps : pourcentage de "sortants" qui sont réélus (taux de fidélité) ; pourcentage de nouveaux entrants (taux de recrutement) ; pourcentage de sièges occupés par des membres qui sont aussi dans d'autres conseils, etc. Les informations ne comprennent aucune indication sur le statut socio-professionnel, familial ou sur les durées de résidence des individus.

Les résultats sont déconcertants par leur diversité : quels que soient les indices utilisés, c'est l'hétérogénéité des régimes démographiques des Conseils qui apparaît d'abord. Le seul indice présentable est celui des durées de persévérance des individus dans les Conseils : *40 % des membres entrés en 1978 ne resteront qu'un an*. Par ailleurs la distribution des durées de persévérances fait apparaître que plus on reste dans un Conseil, plus on a des chances de continuer à y rester : les sorties sont importantes au début de la prise de responsabilité et tendent à décroître par la suite. Les autres indices qui sont calculés par association et non plus en base "individu" font ressortir une diversité qui rend insignifiante la présentation d'une moyenne.

Cette diversité constitue un premier résultat : dans une municipalité où le développement de la vie associative constitue un enjeu à la fois social (les habitants sont effectivement très portés à la participation associative) et politique (la municipalité de gauche a favorisé les créations, la vie financière, le rôle de partenaire, de beaucoup d'associations) on pouvait se demander si parler "des" associations a un sens. Une telle formulation postulerait un effet de contexte repérable dans la diachronie : si "les" associations constituent une expression significative et forte de "la" vie locale, on devrait repérer une coïncidence des périodes d'euphorie ou de crise des associations. Or aucun des indices ne fait apparaître des moments de rupture communs à un certain nombre d'associations. L'étendue de la période analysée me semble suffisante pour dire que cette dimension de l'analyse n'est pas en cause. Par contre, l'étroitesse de l'échantillon peut avoir masqué quelques similitudes qui auraient pris sens. En tout état de cause, je tiens pour acquis actuellement la faiblesse d'un effet de contexte pendant la période considérée, entre 1977 et 1982 à Meylan, il ne s'est pas produit quelque chose pour "les" associations de la commune. La variable "contexte" est ici très ouverte : elle inclut mais déborde très largement la question des interventions possibles du pouvoir politique local. Ainsi chaque association a sa vie propre, ses problèmes, son rythme. Le seul indice pour lequel un changement est peut-être globalement intervenu concerne la "monopolisation" sur laquelle nous reviendrons à la fin de ce texte. Aussi l'analyse doit-elle abandonner la spécificité locale pour tenter de situer les résultats dans une compréhension de l'évolution de chaque association, considérée comme une unité autonome.

Les deux phénomènes importants qui interagissent sont : la plus ou moins grande proportion des "sortants" qui sont réélus pour un nouveau mandat et la manipulation par l'Assemblée Générale du nombre de sièges que doit comporter le Conseil. Cette modification du volume du Conseil explique que le taux de fidélité n'est pas le complément du taux de recrutement. Elle a aussi une importance stratégique évidente et concrète puisqu'elle peut permettre, par exemple en cas de crise des candidatures faute de volontaires, de réduire le nombre de sièges à pourvoir à hauteur du nombre de candidats, en "sauvant la face". Mais ces modifications ont des limites : il est impossible de réduire indéfiniment ou d'accroître chaque année le volume du Conseil. L'existence de ces limites fait que les combinaisons entre le pourcentage de "fidèles" et le pourcentage de nouvelles "recrues" expriment des modalités de

renouvellement des Conseils dont certaines sont capables de durer et d'autres sont nécessairement transitoires. Le tableau suivant indique ainsi les modalités typiques et leur dénomination :

Modalités de renouvellement des Conseils :

Fidélité	Renouvellement	Modalité	Caractéristique
Forte	Fort	"Attractive"	Transitoire
Forte	Faible	"Repliée"	Durable
Faible	Fort	"Passoire"	Durable
Faible	Faible	"Naufrage"	Transitoire

Ces modalités concernent chaque opération annuelle de réélection d'un Conseil. Une Association particulière, au cours de la période 1977/82, peut passer par des modalités différentes ou garder une modalité identique, produisant ainsi des types de "régime démographique des Conseils" différents. Certaines associations reconduisent d'année en année leur Conseil selon la même modalité : "repliée" ou "passoire". D'autres connaissent des régimes plus complexes où les modalités de renouvellement alternent : soit par passage d'une modalité durable à une autre, soit par des successions variées de modalités durables et transitoires. Ces différents régimes démographiques des Conseils manifestent des processus de renouvellement des "dirigeants" ou des "responsables" importants pour l'interprétation de la vie associative et de la participation.

1.4 LA DESIGNATION DES RESPONSABLES D'ASSOCIATIONS : LOGIQUE DES ACTEURS OU DU GROUPEMENT ?

La direction d'une association peut être considérée comme une activité, certes honorable, mais finalement anodine. Or le mot d'ordre des partisans de la vie associative qui y voient une "école du civisme" n'est pas vain. Du conseil d'administration d'une association au conseil municipal d'une commune, nombre de citoyens ont accompli le parcours sans faute du militant local, débouchant parfois sur un rôle politique national. Ainsi il serait possible d'interpréter les élections aux conseils d'administration des associations comme un des premiers rouages de cette belle machine qui sélectionne ce qu'on appelle "le personnel politique" ou plus honorablement "les élites politiques".

1.4.1 FONDATION-CONSENSUS VERSUS MONOPOLISATION-CONFLIT. UN SCHEMA D'EVOLUTION

On a vu précédemment que certaines associations, de façon répétitive, désignent un nouveau conseil avec une forte prédominance des sortants ("modalité repliée") ou, au contraire avec une forte prédominance de nouveaux membres ("modalité passoire"). Ces deux régimes représentent des cas extrêmes, utiles pour l'analyse.

La reconduction des "sortants", répétée d'année en année, a une traduction concrète et symbolique : "c'est l'équipe", "la bande de Mr..." suivie en général du nom du Président, lorsqu'il s'agit d'exprimer la cohésion du groupe des responsables. Un conseil durable est le plus souvent consensuel. Ce consensus est à deux niveaux, nécessairement : celui de

l'Assemblée Générale des membres qui votent et celui des membres élus pour constituer le nouveau conseil. Un régime démographique "replié" peut donc être compris comme manifestation d'un fonctionnement associatif assez fortement consensuel.

Corollairement, les relations interpersonnelles de confiance et d'amitié dominent la vie de l'association : parmi les responsables qui "ont l'habitude de travailler efficacement ensemble", entre les membres et les responsables dont la validité n'est pas remise en cause. Très classiquement un tel groupement, non conflictuel, n'a finalement pas besoin pour son fonctionnement interne de procédures formelles de règlement des conflits. Ce pourrait aussi bien (excepté les problèmes de responsabilité juridique et d'assurance) être un groupe de fait et non une association régie par la Loi de 1901. La désignation des responsables relève d'une psycho-sociologie du leadership, du type de celle développée naguère à propos des bandes de jeunes.

Si nous considérons le second régime démographique, les conditions sont différentes. A l'exception d'un Comité des Fêtes très particulier, nous ne connaissons pas de cas où un *turn over* permanent au niveau des responsables s'accompagnerait "de" et traduirait un consensus au sein de la Direction et un fonctionnement tranquille de l'association. Ce régime donne au cadre formel de l'association une fonction importante dans le maintien du groupement. Celui-ci peut être constitué d'individus ayant des avis divergents sur les actions à entreprendre et des opinions contradictoires sur les leaders qu'il faut reconnaître. Ce sont alors les règles formelles (proprement juridiques et statutaires) de l'association qui assurent la pérennité de cette dernière au delà de sa division en sous groupes rivaux.

Ainsi, en considérant de manière réelle la fonction régulatrice des statuts et du droit associatif, ce sont les groupements les plus conflictuels qui font de l'association la réalité la plus institutionnelle. Ceci est valable aussi bien pour un conflit momentané que pour un fonctionnement où des groupes s'opposeraient durablement dans l'association. Dans ce type de processus, il est correct de dire que l'on se trouve face à une "bonne" association en ce qu'elle résiste aux conflits qui s'y développent sans en être détruite.

On parvient ainsi à deux propositions qui constituent un paradoxe :

- Pour l'idéologie associative, une bonne association, par principe, associe des gens d'accord entre eux. Fondamentalement elle est consensuelle ; et un article habituel des statuts stipule que les membres "adhèrent" aux objectifs et reconnaissent les formes. Ce consensus est d'ailleurs vu comme une condition du "bon fonctionnement" de l'association et de son efficacité.

- Non moins fondamentalement ces mêmes statuts deviennent importants et opératoires seulement pour gérer des conflits et des oppositions ; et on peut dire qu'une "bonne" association est celle qui résiste à ces conflits.

Ce paradoxe disparaît, ou du moins se comprend, si l'histoire, la "carrière" de l'association est considérée dans son ensemble. Très simplement les statuts enregistrent un fait acquis : l'existence d'un groupe fondateur consensuel qui va recruter sur la base du même consensus autour de lui. A ce stade les statuts n'ont aucune fonction de régulation interne : ils servent (évidemment accompagnés des commentaires et pratiques relationnelles adéquates !) seulement de charte pour distinguer dedans/dehors, d'accord/pas d'accord, adhérent/out group.

Formellement, ce processus devrait durer autant que l'association. En fait il est rare. Pour une raison simple : de fait ou au terme d'une stratégie volontaire *beaucoup d'associations occupent une position monopoliste* dans le découpage du champ des pratiques sociales locales (à l'échelon de la vie concrète que représentent des quartiers ou une commune). Par exemple, un quartier peut difficilement avoir deux "unions de quartier" sur le même territoire, ou alors, il conviendrait de parler des "désunions" de quartier ; une association très fonctionnelle et a priori très neutre, comme un club de sport local, revendique

d'accueillir tous les pratiquants potentiels et toutes les bonnes volontés. Dans le cas où une association se voit confier la gestion d'un équipement public, la position monopoliste est alors explicite. Cette position rend difficile ou interdit pour "les gens pas d'accord" la création d'un groupement concurrent et les oblige soit à rester hors de l'association existante soit à y rentrer avec la ferme intention d'en modifier les conditions de fonctionnement, utilisant alors les règles formelles pour faire désigner de manière conflictuelle une nouvelle direction.

Pour résumer et schématiser, il est possible de dire que "normalement" une association est un groupe consensuel (historiquement la formalisation juridique visait à autoriser la tenue de réunions entre des gens a priori d'accord entre eux, serait-ce d'accord pour débattre pendant des heures d'opinions marginalement différentes). Et "initialement", à la fondation, l'association est un groupe consensuel. La fréquente revendication d'une position monopoliste dans un domaine particulier des pratiques sociales locales conduit l'association, dans son développement, à accueillir des membres qui auraient du être les fondateurs d'un groupement concurrent et qui vont devenir des opposants internes.

Ainsi, pratiquement, beaucoup d'associations sont animées par cette tension paradoxale entre le consensuel qui peut se passer de cadres formels et l'institution formelle qui permet à des groupes rivaux de s'affronter selon une procédure réglée qui ne détruit pas l'enjeu même de leur affrontement : l'association comme étiquette, clientèle acquise, patrimoine matériel et symbolique, position monopoliste acquise.

Ce schéma d'évolution permet d'interpréter certains conflits de la vie associative en introduisant deux "variables" :

- la constitution pour des associations d'une position monopoliste dans le "marché" ou le "champ" des pratiques sociales locales ;
- le passage de la période de fondation à celle d'un fonctionnement durable.

1.4.2 CONSEIL OU COHORTE ?

Il est important d'insister sur le fait que les deux pôles du paradoxe ne sont pas équivalents, analogues. Le processus de formalisation du conflit dans le cadre statutaire n'est qu'un mode de régulation, faute de mieux, un pis aller. Toute l'idéologie, toutes les valeurs de ces groupements à participation volontaire et libre, iraient dans le sens d'un fonctionnement consensuel (la crainte d'une "politisation" des enjeux, souvent évoquée par des responsables, témoigne en ce sens).

Peut-on maintenir les postulats, glissés rapidement au début de cette analyse : consensus entraîne stabilité des membres des conseils/conflit entraîne renouvellement rapide ? Evidemment non, si on considère que le modèle proposé fournit l'explication du régime démographique des conseils. Par contre, il fournit une des dimensions de cette explication, une interprétation partielle, mais nécessaire. Nécessaire notamment pour rendre compte de ce propos répétitif des responsables d'association : il est difficile de trouver des bonnes volontés pour s'occuper des conseils, ce sont toujours les mêmes, etc. Tout type d'explication conjoncturelle et externe est sûrement partiellement valable : "l'individualisme", "le refus des responsabilités", etc.

Explication un tant soit peu cocasse, ou, à nouveau paradoxale, lorsque dans le même temps, et sur la même commune, les créations d'associations nouvelles vont bon train, et même à un rythme de plus en plus rapide. Une sorte de bon sens collectif, une saine économie des ressources en volontaires locaux, tendrait à dire : "au lieu de créer une nouvelle association qui s'occupe de quelque chose de pas si différent, allez donc aider celle qui existe...". "Oui, mais... c'est eux ; c'est pas nous". "Nous", cette notion sociologique gurvitchienne mérite ici d'être réexaminée.

En effet que se passe-t-il le plus souvent ? Apparemment le problème est de remplacer tel ou tel membre du conseil, désireux de se retirer "pour motif personnel"². Mais, plus profondément, on peut comprendre *le renouvellement des conseils comme des procédures de "succession"*, avec toutes les significations explicites et toutes les connotations du terme. Les responsables emploient d'ailleurs parfois le mot. La succession désigne un constat factuel : certains s'en vont d'autres arrivent. Mais ce départ implique un arrachement pour celui qui s'en va. En quittant l'association, c'est une part de sa vie qu'il quitte. En laissant l'association après lui, il fait aux continuateurs le legs de son engagement passé.

Créer au départ et gérer ensuite une association n'impliquent pas le même rapport entre les individus et le cadre institutionnel de leur action. Les fondateurs sont des créateurs. L'association est "leur chose". Ceux qui viennent après ne font que s'inscrire dans un cadre. Tout le monde le sent et le dit : continuer est moins enthousiasmant que commencer. C'est pourquoi les procédures de renouvellement sont souvent tendues ou incertaines :

- l'association comme cadre formel aurait besoin d'un renouvellement progressif des membres du conseil pour assurer la continuité et la bonne gestion ;
- l'association comme "action collective" ne peut être portée que par un groupe qui se reconnaît une tâche nouvelle et importante à accomplir.

1.5 DES MODELES PARTIELS

Ce texte voudrait d'abord rappeler que les formes sociales sont affectées par des processus d'évolution, de changement, qui en modifient les conditions de "fonctionnement", mais aussi parfois la nature.

Des évolutions dans les conditions de la participation peuvent être repérées par des macro-analyses quantitatives sur le développement de la vie associative ; elles peuvent également être repérées au niveau d'une collectivité locale où différents effets de contexte peuvent être mis en évidence. Mais il faut compléter ces échelons d'analyse par celui de la dynamique interne des associations. La maîtrise intellectuelle de ces différents échelons doit permettre une meilleure interprétation de la réalité.

Comme contribution limitée (parce que nous sommes face à des processus complexes où interagissent des facteurs multiples) à cette interprétation, ce chapitre propose de comprendre la direction des associations comme une tension permanente :

- entre la logique d'une cohorte attachée à son oeuvre et la logique d'une institution qui définit des places à prendre ; la logique de la cohorte, qui est anthropologiquement fondée, cherche toujours à réapparaître.
- entre la logique d'un groupe consensuel qui pourrait le rester s'il acceptait de payer le prix de la particularité ; et la logique d'une institution qui gère du conflit parce qu'elle prétend à une position monopoliste dans le champ des pratiques sociales locales.

² Il est mal vu d'"abandonner" ses responsabilités, il faut toujours le justifier d'une manière ou d'une autre car c'est s'individualiser face au consensus de ceux qui se sentent devoir rester.